

**CATASTROPHES
NATURELLES
PREVENTION
ET ASSURANCES**



**Mission des sociétés
d'assurances pour la
connaissance et la prévention
des risques naturels**

WWW.mrn-gpsa.org

Une association créée en 2000
entre :



*Fédération
Française
des Sociétés
d'Assurances*



Catastrophes naturelles

Un régime d'indemnisation réglementé

Loi du 13 juillet 1982

Loi du 2 février 1995

Loi du 30 juillet 2003

Qu'est-ce qu'une catastrophe naturelle ?



Catastrophe naturelle



- + Dommages non assurables
- + Intensité anormale d'un agent naturel
- + Lien direct entre l'évènement et les dommages
- + Mesures préventives habituelles n'ont pu empêcher les dommages ou n'ont pu être prises.



Catastrophe naturelle



- + Dommages non assurables
- + Intensité anormale d'un agent naturel
- + Lien direct entre l'évènement et les dommages
- + Mesures préventives habituelles n'ont pu empêcher les dommages ou n'ont pu être prises.



Assurable, non assurable ?

Pour être assurable, **3 conditions** :

- ① Modélisation
 - ☞ le type et la gravité de l'évènement doivent pouvoir être évalués
- ② Évènement aléatoire
- ③ Pas d'antisélection
 - ⇒ prix accessible



Assurable, non assurable ?

Tempêtes, grêle, neige...

Catastrophes naturelles

ASSURABLES ?



Assurable, non assurable ?



Tempêtes, grêle, neige...

- + type d'événement connu
- + évaluation possible de sa gravité
- + aléa quasi-total
- + pas d'antisélection géographique
- + prix acceptable

DONC . . .



Assurable, non assurable ?

Tempêtes, grêle, neige...

ASSURABLES

Mutualisation

Assurance librement contractée



SUFFISANTE

Solidarité

Garantie obligatoire
Tarification fixée



PAS NÉCESSAIRE





Assurable non assurable ?

Catastrophes naturelles

NON ASSURABLES

- **Gravité très variable**
- **Risque plus ou moins aléatoire**
- **Antisélection géographique**



⇒ Prix de l'assurance élevé pour les régions les plus exposées



Catastrophe naturelle

Dommages non assurables

Mutualisation

Assurance librement souscrite

Solidarité

Garantie obligatoire
Tarif fixe



Catastrophe naturelle



- + Dommages non assurables
- + Intensité anormale d'un agent naturel
- + Lien direct entre l'évènement et les dommages
- + Mesures préventives habituelles n'ont pu empêcher les dommages ou n'ont pu être prises.



Intensité anormale d'un agent naturel

- intensité **exceptionnelle**
- **pas d'énumération dans la loi**

Il s'agit notamment des :

- + cyclones
- + inondations et / ou coulées de boue, ruissellement
- + séismes
- + mouvements de terrain (dont sécheresse)
- + raz de marée
- + avalanches...



Catastrophe naturelle



- + Dommages non assurables
- + Intensité anormale d'un agent naturel
- + Lien direct entre l'évènement et les dommages
- + Mesures préventives habituelles n'ont pu empêcher les dommages ou n'ont pu être prises.



Lien direct entre événement et dommages

L'intensité anormale
de l'événement naturel doit être la
cause déterminante des dommages
et ...



Mesures préventives ?



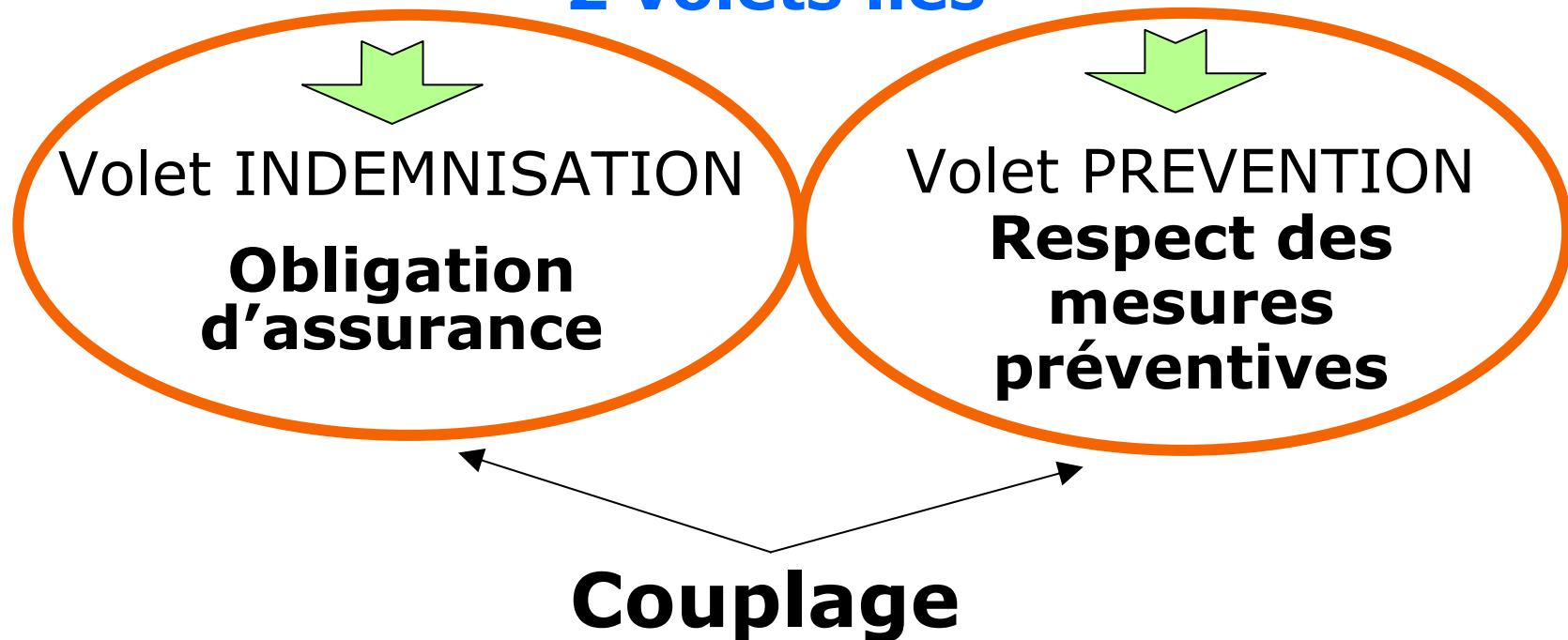
Les **mesures habituelles à prendre** pour prévenir les dommages

- ✚ n'ont pu empêcher leur survenance
- ou
- ✚ n'ont pu être prises



Loi du 13 juillet 1982
Loi du 31 juillet 2003

Assurance avec prévention
2 volets liés



Volet indemnisation

1

Solidarité par l'assurance





**Catastrophes
naturelles**

**Prévention
et
assurance**

420 communes inondées en 2 jours dans le sud-est en septembre 2002.
3 milliards d'euros : coût des inondations de septembre 2002 et décembre 2003.
130 000 sinistrés dans l'année 2002.

**A tort, les risques naturels apparaissent souvent inéluctables et incontrôlables.
Ils ne sont cependant pas une fatalité. Les anticiper, c'est prévenir le risque.**

Mission Risques Naturels

Mission des sociétés d'assurances pour la connaissance et la prévention des risques naturels

**Consultez
notre
brochure**



Les événements naturels

Qu'est-ce qu'une catastrophe naturelle ?

Un système d'indemnisation impliquant l'assureur et l'Etat

Une obligation d'informer

Se protéger pour mieux s'assurer

❖ *S'assurer, liberté et obligation*

Liberté de s'assurer

Liberté de contracter

Une garantie obligatoire

❖ *Une obligation de garantir, mais pas dans tous les cas*

Il n'y a pas de PPR dans votre commune

Un PPR a été approuvé dans votre commune

Nouvelles constructions

Constructions existantes

❖ *Prévention, assurance et indemnisation*

Il n'y a pas de PPR dans votre commune

Un PPR a été approuvé dans votre commune

Une aide financière à la prévention : le fonds Barnier

Non-respect des prescriptions du PPR

Vous ne trouvez pas d'assureur : le BCT

Votre cotisation

Multirisque habitation

Véhicule

Votre garantie

❖ *La garantie obligatoire*

❖ *Les garanties facultatives*

En cas de sinistre

❖ *Déclaration*

❖ *Indemnisation*

Délais de règlement

❖ *Après sinistre, la reconstruction*

Votre garantie valeur à neuf

L'intervention du fonds Barnier

Vous souhaitez reconstruire ailleurs

Vous souhaitez reconstruire sur place

Dans l'un et l'autre cas

Vos dommages corporels



Volet prévention

**Respect
des mesures préventives
et assurances**



Absence de PPR lors du sinistre

Modulation de la franchise

selon
nombre d 'arrêts parus
dans les
5 années précédentes



Absence de PPR lors du sinistre

Modulation de la franchise

1 ^{er} et 2 ^{ème} arrêté	➔	franchise de base
au 3 ^{ème} arrêté	➔	franchise x 2
au 4 ^{ème} arrêté	➔	franchise x 3
arrêtés suivants	➔	franchise x 4



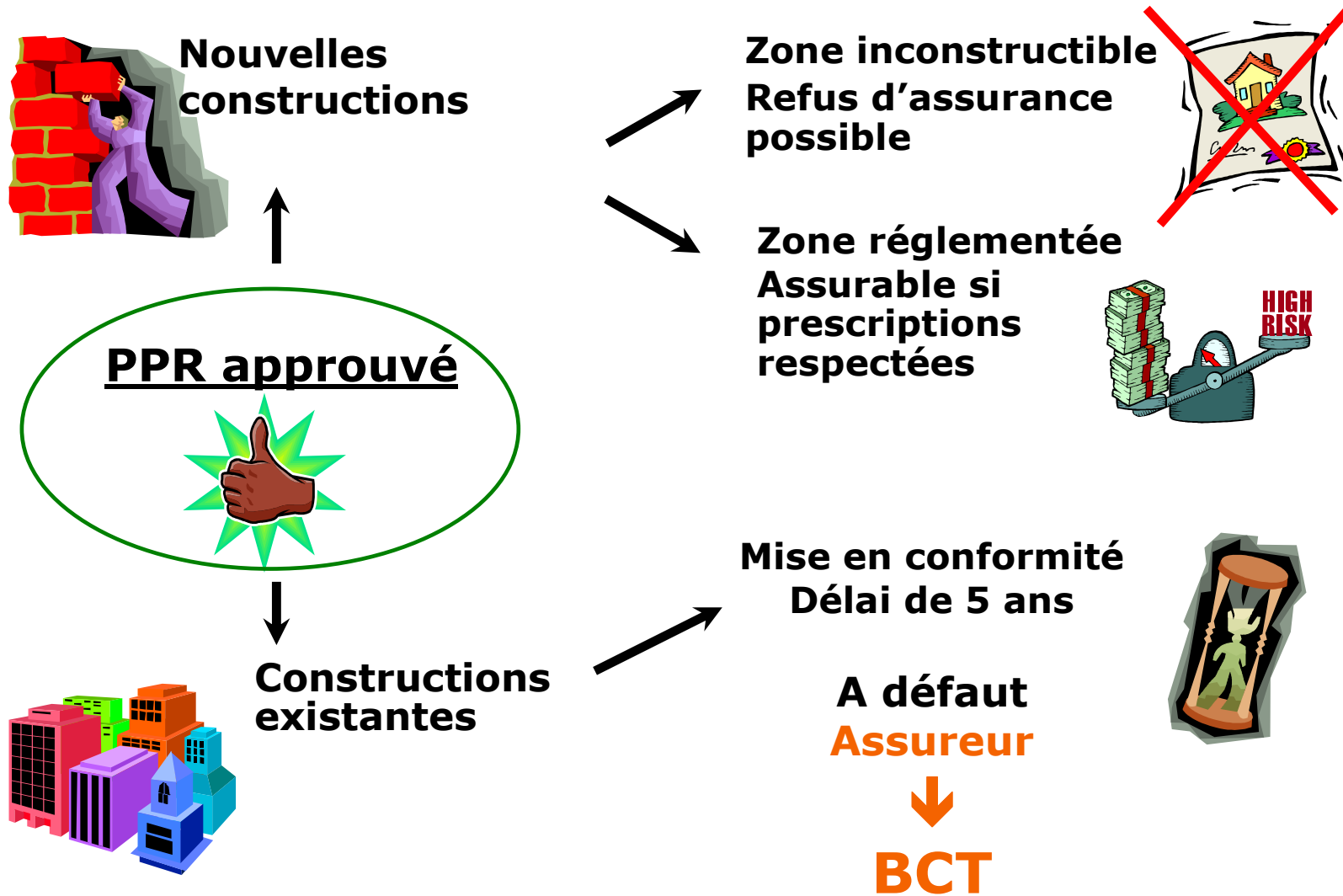
PPR prescrit



~~Modulation de la franchise~~

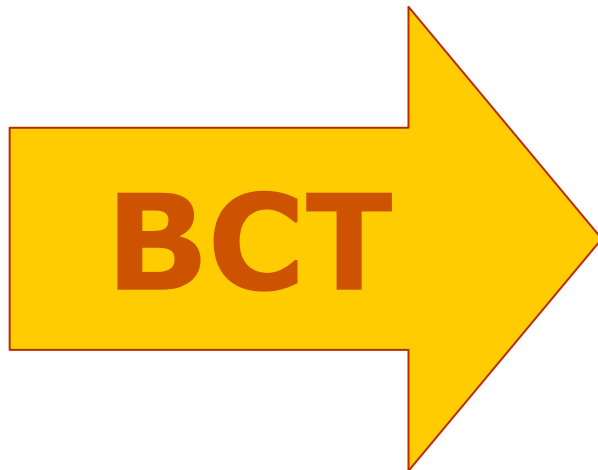


Souscription / renouvellement



Souscription / renouvellement non respect PPR

- biens des particuliers
- véhicules

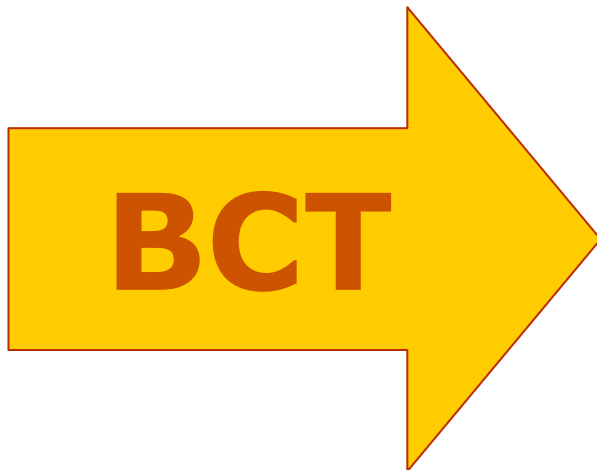


**Franchise
jusqu'à
25 X**



Souscription / renouvellement non respect PPR

- biens professionnels

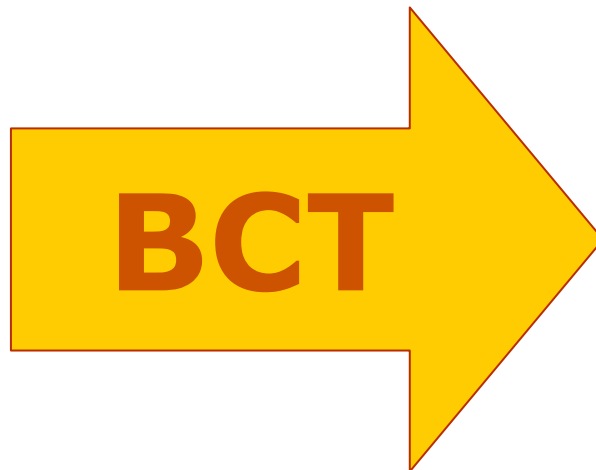


**Franchise
maximum
30% dommages**



Souscription / renouvellement non respect PPR

- perte d'exploitation



**Franchise
maximum
30 jours ouvrés**



Une aide à la mise en œuvre des mesures de prévention

FONDS BARNIER



Une aide à la mise en œuvre des mesures de prévention

Pour le biens assurés
SEULEMENT

- ✚ Études et travaux de prévention prescrits par PPR
- ✚ Reconnaissance, traitement et comblement cavités souterraines, marnières
- ✚ Acquisition amiable
(sinistre > 50% ou prix acquisition < sauvegarde)





**Mission des sociétés
d'assurances pour la
connaissance et la prévention
des risques naturels**

WWW.mrn-gpsa.org

Une association créée en 2000
entre :



*Fédération
Française
des Sociétés
d'Assurances*

